Destinations des sols

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant a l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière
- UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEvr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

- 1AUEex - Extension à vocation économique des entreprises existantes
- 1AUE - Extension à vocation économique

Zones agricoles

- A - Zone destinée à l'activité agricole
- A Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière
- A HLL,Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hebergement hôtelier et touristique de type camping
- Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable
- Al - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible
- Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange où l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

- N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
- N carrière - Secteur correspondant au périmetre d'exploitation des carrières
- N Château - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs jardins
- Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Nenr,Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable
- Nl - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
- Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
- Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épurations
- Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- linéaire commercial à préserver

Informations

- Parcelle
- Trame bâti
- Cimetière

Département du Nord

Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : STEENBECQUE

Planche A : ZONAGE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

Modifiée par l'AGUR

PLANCHE A

Echelle : 1 / 6 000ème

Emplacement réservé : STEENBECQUE
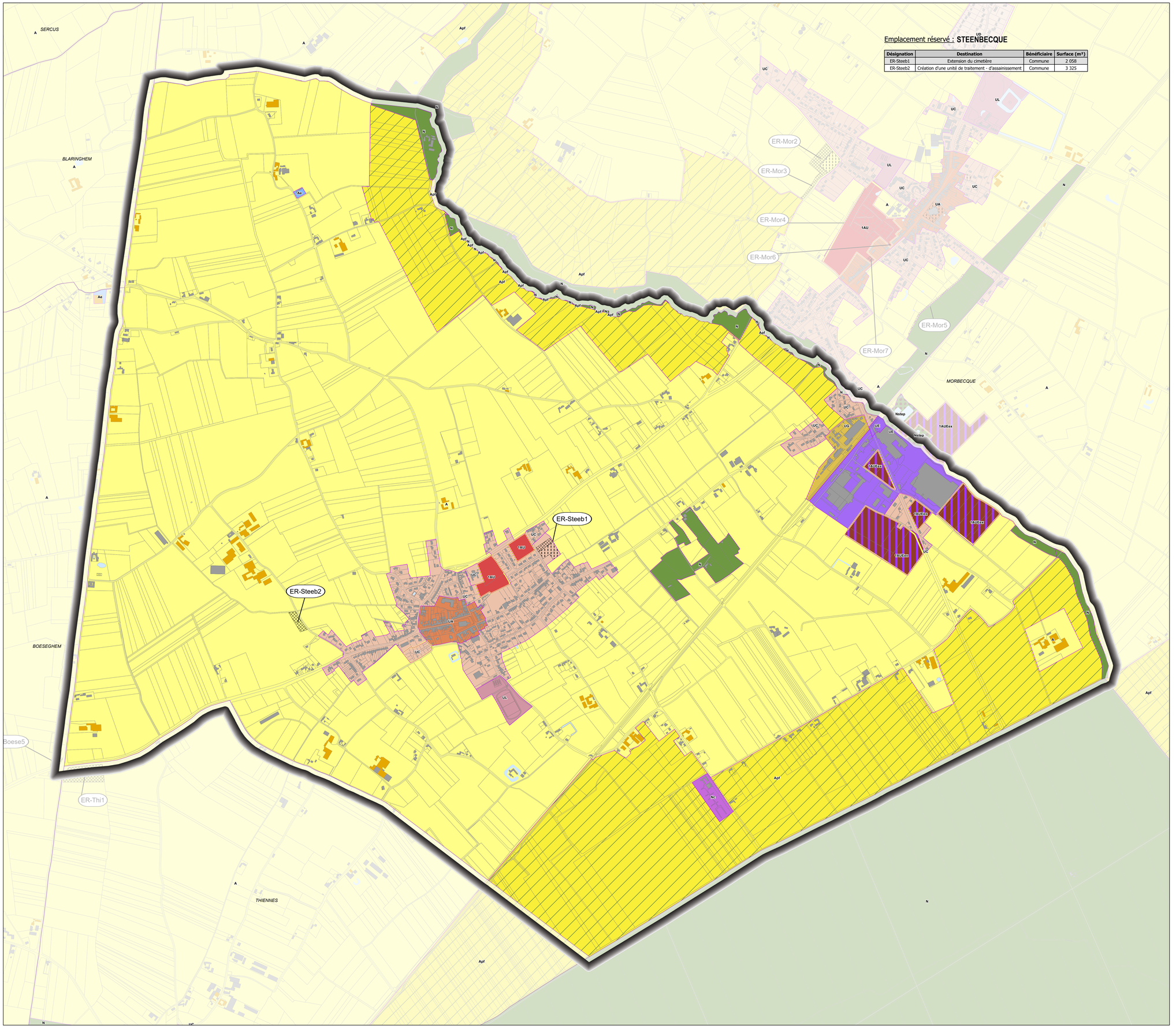
Désignation	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER-Steeb1	Extension du cimetière	Commune	2 058
ER-Steeb2	Création d'une unité de traitement - d'assainissement	Commune	3 325